



IMP JULIE
CORALLO

Projet pédagogique de l'Unité d'enseignement

2011-2014

SOMMAIRE

I – Les instructions officielles	3
1/ Le Décret N° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés.....	3
2/ L’arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d’organisation d’unités d’enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé.....	4
II- Présentation de l’Association « La Ronce »	5
1/ La prise en charge au sein de l’association.....	5
2/ Les différents établissements de l’association	6
III- Présentation de l’IMP « Julie Corallo »	7
1/ Les locaux.....	8
2/ Le personnel	8
3/ L’organisation interne de l’équipe : les réunions institutionnelles	8
4/ Le lien avec les familles	10
IV – Présentation de l’Unité d’Enseignement	12
1/ Année 2011/2012	12
a- L’équipe enseignante	12
b- Situation de l’Unité d’Enseignement	12
c- La scolarisation des élèves : emploi du temps type.....	13
d- Situation de l’Unité d’Enseignement	13
e- Les décroissements entre les classes	15
2/ Année 2012/2013	16
3/ Année 2013/2014	17

V – Les difficultés spécifiques rencontrées chez les élèves et leur incidence sur les apprentissages	18
1/ Caractéristiques des jeunes accueillis à l'IMP	18
2/ Les difficultés et leur incidence sur les apprentissages	19
VI – Les axes prioritaires définis dans le projet de l'Unité d'Enseignement en lien avec le socle commun	21
1/ Bilan des orientations 2008-2011.....	21
2/ Les nouvelles orientations 2011-2014 : Axes de progrès	23
VII – Mesure des effets et ajustements.....	24
1/ Année 2011/2012	24
2/ Année 2012/2013	25
3/ Année 2013/2014.....	26
Signatures et avis de l'Inspecteur chargé de l'ASH	27

I – LES INSTRUCTIONS OFFICIELLES

1/ Décret N° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés

« **Art. D. 213-10-3** » Un projet individualisé d'accompagnement est conçu et mis en œuvre sous la responsabilité du directeur du service ou de l'établissement, en cohérence avec le plan personnalisé de compensation de chacun des enfants, adolescents ou jeunes adultes accueillis dans l'institution.

La mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation prévu à l'article L.112.2 du code de l'Éducation constitue l'un des volets du projet individualisé d'accompagnement.

« **Art.D. 312-10-14** » L'arrêté prévu à l'article D. 351-20 du code de l'éducation définit le projet pédagogique de l'unité d'enseignement. Ce projet pédagogique constitue l'une des composantes du projet de l'établissement ou du service médico-social visé à l'article L. 311-8. En application du projet personnalisé de scolarisation de chaque élève, il doit notamment décrire les objectifs, outils, démarches et supports pédagogiques adaptés permettant à chacun, quel que soit son handicap, de réaliser, en référence aux programmes scolaires en vigueur, et en complément de l'enseignement reçu au sein des établissements scolaires, les apprentissages rendus possibles et nécessaires à la suite de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées.

2/ L'arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé

« Article 2 » La Convention prévue à l'article D. 351-18 du code de l'éducation précise notamment :

- ▶ **Le projet pédagogique de l'unité d'enseignement** : ce projet, élaboré par les enseignants de l'unité d'enseignement, constitue un volet du projet de l'établissement ou service médico-social, ou du pôle de l'établissement de santé. Il est élaboré à partir des besoins des élèves dans le domaine scolaire, définis sur la base de leurs projets personnalisés de scolarisation. (...) Pour les élèves pris en charge par un établissement de santé, ce projet pédagogique tient compte du projet de soins. Ce projet pédagogique décrit les objectifs, outils, démarches et supports pédagogiques adaptés permettant à chaque élève de réaliser (...) les objectifs d'apprentissage fixés dans son projet personnalisé de scolarisation (...).

- ▶ **Les caractéristiques de la population des élèves** qui bénéficient des dispositifs mis en œuvre par l'unité d'enseignement, notamment leur âge et la nature de leurs troubles de santé invalidants ou de leur handicap.

- ▶ **L'organisation de l'unité d'enseignement portant sur** :
 - La nature et les niveaux des enseignements dispensés (...)
 - La nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le projet personnalisé de scolarisation des élèves, et notamment : (...) enseignement dispensé dans le cadre de l'établissement médico-social ou de santé.

II – PRESENTATION DE L'ASSOCIATION « LA RONCE »

L'annexe XXIV au décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 définit l'IME comme un institut prenant en charge « des enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle lorsque celle-ci s'accompagne de troubles (personnalités, cognitifs, moteurs, sensoriels et troubles graves de communication et maladies chroniques compatibles avec une vie collective). »

L'IMP Julie Corallo fait partie d'une Association, « LA RONCE », régie par la loi de 1901.

1/ La prise en charge au sein de l'Association

Dans les annexes XXIV, il est indiqué que la prise en charge doit favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités. Pour cela, elle doit comporter, entre autres, un accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou adolescent, des soins et des rééducations, une surveillance médicale régulière, générale ainsi que de la déficience et des situations de handicap, un enseignement et le soutien pour l'acquisition des connaissances et l'accès à un niveau culturel optimum, des actions tendant à développer la personnalité, la communication et la socialisation....

L'Association « LA RONCE » propose un projet associatif qui a pour but de « développer la qualité d'accueil et de prise en charge des personnes qui lui sont recommandées ou confiées dans le cadre de ses missions et au travers des établissements et services qu'elle gère directement.¹ » Ce sont les différentes structures de l'Association qui mettent en place les modalités de prise en charge selon leur projet pédagogique, éducatif et thérapeutique d'établissement. Celui-ci doit « préciser les objectifs et les moyens mis en œuvre pour assurer cette prise en charge.² »

¹<http://www.laronce.asso.fr/La-Ronce/Le-projet-associatif.html>

² Annexe XXIV au décret n° 89-798 du 27 octobre 1989

2/ Les différents établissements de l'Association La Ronce

L'Annexe XXIV précise qu'il peut exister plusieurs sections dans l'établissement, afin de permettre une prise en charge globale, de la petite enfance à la formation professionnelle des jeunes présentant une déficience. Dans l'association « LA RONCE », on retrouve:

- Un **SESSAD** (Service d'Education et de Soins Spécialisé à Domicile), qui accueille des enfants et des adolescents de 6 à 20 ans qui présentent des difficultés d'adaptation et d'apprentissage, liés à une déficience intellectuelle, avec ou sans troubles associés.
- Un **IMP** (Institut Médico-Pédagogique), qui nous concerne plus particulièrement.
- Un **IMPRO** (Institut Médico-Professionnel) qui pour objectif de former les jeunes vers une insertion économique et sociale tout en gardant une visée thérapeutique.

Ces trois centres comportent une ou plusieurs des sections décrites dans l'Annexe XXIV, c'est-à-dire, des sections d'éducation spécialisée, d'enseignement spécialisée, de formation professionnelle et de suivi thérapeutique. Les diverses prises en charge s'effectuent, autant que possible, dans des lieux distincts et clairement identifiables par les enfants et les adolescents.

Dans l'association « LA RONCE », on retrouve aussi des centres pour d'autres types de pathologies:

- un **CAMSP** (Centre d'Action Médico Précoce) , structure de soin pour les enfants de 0 à 6 ans, atteints de différents troubles et/ou handicaps sensoriels (troubles visuels, auditifs ...), moteurs, psychologiques, comportementaux.
- Un **CRA** (Centre de Rééducation Auditive), qui accueille des jeunes atteints de déficience auditive.
- Un **SASI** (Service d'Aide et de Soutien à l'Intégration Scolaire) qui vient en aide aux enfants atteints de troubles sévères et durables du langage écrit ou oral (dyslexie, dysorthographe, dyspraxie...)

III – PRESENTATION DE L'IMP « JULIE CORALLO »

L'Institut Médico Pédagogique Julie Corallo fonctionne sur les principes de l'annexe XXIV et fait partie intégrante de l'Association La Ronce, comme énoncé ci-dessus.

Il est basé sur un projet d'établissement rédigé par la direction.

1/ Les locaux

Les locaux de l'établissement sont constitués de cinq grands bâtiments, de plain-pied (à part les bureaux du psychiatre, des psychologues et de la psychomotricienne, qui sont eux desservis par un ascenseur.)

- Un bâtiment est dédié aux bureaux : secrétaire, directrice, service social, psychologues...
- Dans le second bâtiment on trouve l'école : quatre classes, un dépôt pédagogique, une salle commune d'arts visuels, une salle des maîtres et des sanitaires.
- Un gymnase et les ateliers servant aux éducateurs.
- Les deux derniers bâtiments sont divisés chacun en deux Unités de Vie : ils ont été renommés par les enfants à la suite du déménagement : La Licorne et les Dauphins dans la 1ère Unité de Vie, Les Loustiks et Les Koalas dans la 2ème Unité de Vie.

Ils accueillent chacun une quinzaine de jeunes, filles et garçons, dans des chambres simples avec sanitaires pour les plus grands ou dans des chambres de trois pour les plus jeunes. Ils restent toujours dans les mêmes chambres et peuvent s'approprier les lieux aisément. Les modalités d'accueil sont variables : internat de semaine, partiel ou en externat. Le fonctionnement est assez souple, permettant à chaque enfant de trouver un équilibre entre l'institution et sa famille.

2/ Le personnel

L'établissement est sous l'autorité d'une directrice, Mme M. Il comprend une équipe médicale et paramédicale constituée :

- d'un psychiatre, présent le mardi
- de deux psychologues, l'une présente les lundi, mardi et jeudi et l'autre le lundi et mardi
- d'une psychomotricienne, présente le mardi
- d'une infirmière

D'autre part, l'établissement comprend un service social confié à une éducatrice chargée du service social. Enfin, l'établissement s'assure le concours d'une équipe pédagogique et éducative comprenant :

- 4 enseignants, prenant chacun en charge une classe.
- 16 éducateurs

Une secrétaire et des agents de service complètent le personnel.

3/ L'organisation interne de l'équipe : les réunions institutionnelles

L'IMP réunit donc un personnel de soins, médical, paramédical, éducatif et pédagogique. Afin de travailler en partenariat, des réunions sont instituées. Elles sont de plusieurs natures et leur périodicité varie (*tableau à la page suivante*).

Type de concertation	Catégories de personnels concernées	Nature des concertations	Durée	Fréquence
Réunion d'équipe pédagogique	Equipe pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour du projet de l'UE - Elaboration de documents communs - Point sur certains élèves - Réflexions sur les apprentissages - Résumé de la réunion éducateur - Passage d'informations diverses 	2 x 1h00	<ul style="list-style-type: none"> - Jeudi de 12h30 à 13h30 <i>(travail sur le projet d'U.E)</i> - Vendredi de 12h30 à 13h30
Réunion école/direction	<ul style="list-style-type: none"> - Direction - Equipe pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> - Discussion concernant les difficultés rencontrées par l'équipe pédagogique - Présentation d'outils - Transmission d'informations - Etude de besoins particuliers de l'école 	1h30	1 lundi par mois de 16h30 à 18h00
Réunion de Synthèse	<ul style="list-style-type: none"> - Direction - Psychiatre - Educatrice chargée du service social - Psychologue de l'élève concerné - Enseignant de l'élève concerné - Educateurs de l'élève concerné - Psychomotricienne si élève concerné - Infirmière *- Enseignant référent invité *-Intervenants divers invités - Secrétaire 	Chaque professionnel fait un bilan de ses avancées avec l'enfant au niveau des compétences et du comportement à l'égard de ce professionnel et des pairs.	2 x 45 min	Mardi de 14h00 à 15h30
Les « points »	<ul style="list-style-type: none"> - Direction - Educatrice chargée du service social - Psychiatre - Educateurs de l'élève concerné - Enseignant de l'élève concerné 	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation entre l'enseignant et l'équipe éducative sur l'Unité de Vie - règlement de problèmes ponctuels avec les jeunes - Point sur les stagiaires 	30 min	Le mardi de 13h30 à 14h00

Réunion Educateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Direction - Au moins 1 représentant de l'équipe éducative/pavillon - 1 enseignant représentant de l'école - Secrétaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation interne - Activités - Problèmes à régler 	1h30	Le jeudi de 13h30 à 15h00
Réunion de présentation du projet individuel	<ul style="list-style-type: none"> - Direction - Psychologue - Educateurs de l'élève concerné - Enseignant de l'élève concerné 	Présentation du projet individuel global de l'élève aux parents	variable	Dates définies entre décembre et mars
Réunion de bilans	<ul style="list-style-type: none"> - Direction - Psychologues - Au moins 1 représentant de l'équipe éducative/pavillon - Equipe enseignante - Infirmière 	Bilan sur l'évolution de chaque élève	Décembre et Juin	2 vendredis après-midi de 13h30 à 16h30
Réunions d'Equipe pluridisciplinaire	Ensemble de l'équipe de l'IMP (Direction, personnels pédagogiques, éducatifs, médicaux, paramédicaux)	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Pré-rentree</u> : Mise en place de l'année à venir, mise en place de projets communs - <u>Fin d'année</u> : Bilan de l'année, réflexion sur les projets communs pour l'année suivante. 	Septembre et Juillet	2 demis-journées

4/ Le lien avec les familles

Le rôle des parents dans la prise en charge éducative, pédagogique et thérapeutique de leur enfant est essentiel.

Nos interventions ne sont véritablement opérationnelles qu'en collaboration avec la famille, tant il est vrai que l'individu est le résultat des interactions de sa personnalité et de son environnement. L'investissement de la famille est requis à l'école.

Un cahier de liaison avec la famille est mis en place chaque année. C'est un outil indispensable de renseignements et de communication, permettant aux familles de prendre connaissance d'informations diverses et d'échanger avec l'enseignant.

De plus, une rencontre est prévue une fois par an afin de présenter le projet individuel pour l'élève, avec la participation des différentes personnes participant à ce projet.

Enfin, depuis cette année, un après-midi est prévu la veille de la rentrée des classes pour que les parents amènent leur enfant à l'établissement. Ainsi, il peuvent rencontrer l'équipe éducative mais aussi venir nous voir dans nos classes où nous avons le temps d'échanger, de leur montrer les locaux et de répondre à leurs questions et attentes.

Cette année, nous mettons en place pour la première fois une réunion à l'intention des parents afin de leur présenter le projet de la classe.

Notre travail en tant qu'enseignant est donc de :

- Renouer le dialogue parfois interrompu brutalement.
- Faire part des compétences de l'enfant, de ses potentialités, toujours en référence à la norme c'est-à-dire sans illusionner la famille.
- Permettre à l'enfant de progresser et de s'installer dans sa position d'élève.

IV – PRESENTATION DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1/ Année 2011-2012

a- L'équipe enseignante

Nom	Prénom	Statut	Ancienneté dans l'établissement (en septembre 2011)	Niveau d'enseignement	Classe
D	E	P.E Adjoint spécialisé et Coordinatrice pédagogique	4 ans	CE1 à CM1	2
B	M-L	P.E Adjoint	3 ans	PS à CE1	4
G	M	P.E Adjoint	2 ans	GS à CE2	3
V	J	P.E Adjoint	0 ans	CP à CE2	1

b- Situation de l'Unité d'Enseignement

Nombre d'élèves scolarisés								
	6-11 ans		12-14 ans		15-16 ans		TOTAL	
	GA	GB	GA	GB	GA	GB	GA	GB
Classe 1	1	1	4	4	4		9	5
Classe 2		3	5	4	4	1	9	8
Classe 3		2		4	9		9	6
Classe 4	4	7	4				8	7
TOTAL	5	13	13	12	17	1	61	

c- La scolarisation des élèves : emploi du temps type

Les élèves sont répartis en deux groupes, A et B, qui fonctionnent selon l'emploi du temps type suivant :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
9h - 10h30	Groupes A	Groupes A	Groupes B + élèves en plus	Groupes A
10h30 - 12h		Groupes B + élèves en plus	Groupes A	
13h30 - 14h00	Groupes B	<i>temps de concertation avec l'équipe éducative</i>	Groupes B	Groupes B + élèves en plus
14h - 15h00		Groupes B		
15h00 - 15h30		Groupes A	Groupes A	
15h30 - 16h00				
16h00 - 16h30				

d- L'aménagement des horaires pour certains élèves

Elève	Date de naissance	Classe	Détail de la scolarisation
C.B	05/08/1996	2	<u>Scolarisation en plus :</u> - Mardi de 10h30 à 12h00 : plan de travail en autonomie - Jeudi de 9h00 à 10h30 : atelier théâtre
D.J	24/07/1997	2	<u>Scolarisation en plus :</u> - Mardi de 10h30 à 12h00 : plan de travail en autonomie - Jeudi de 9h00 à 10h30 : atelier théâtre - Vendredi de 14h00 à 15h30 : Lecture de contes aux petits/tutorat

G.T	27/02/2002	4	<u>Emploi du temps adapté :</u> - Lundi de 11h00 à 12h00 - Mardi de 15h30 à 16h30 - Jeudi de 11h00 à 12h00 et de 15h30 à 16h30 - Vendredi de 11h00 à 12h00
G.C	10/09/1999	2	<u>Scolarisation en plus :</u> - Mardi de 10h30 à 12h00 : plan de travail en autonomie - Jeudi de 9h00 à 10h30 : atelier théâtre Vendredi de 14h00 à 15h30 : Lecture de contes aux petits/tutorat
M.L	10/09/1997	2	<u>Scolarisation en plus :</u> - Mardi de 10h30 à 12h00 : plan de travail en autonomie - Jeudi de 9h00 à 10h30 : atelier théâtre Vendredi de 14h00 à 15h30 : Lecture de contes aux petits/tutorat
R.A	20/06/1997	2	<u>Scolarisation en plus :</u> - Jeudi de 9h00 à 10h30 : travail en autonomie (ateliers informatiques)
R.M	05/08/2000	1	<u>Scolarisation en plus :</u> Jeudi de 9h00 à 10h30 : travail en autonomie (ateliers informatiques)
B.M	22/11/2001	4	<u>Scolarisation en moins :</u> - Le lundi de 13h30 à 15h00 - Le jeudi de 13h30 à 15h00
D.P	24/03/2000	4	<u>Scolarisation en moins :</u> - Le lundi de 13h30 à 15h00 Le jeudi de 13h30 à 15h00
H.A	27/01/2003	4	<u>Scolarisation en moins :</u> - Le lundi de 13h30 à 15h00 Le jeudi de 13h30 à 15h00

e- Les décroisonnements entre les classes

Elève concerné	Compétence du socle commun	Domaine d'apprentissage	Compétence	Classe de travail	Supports de travail	Horaire
G.G (classe 2)	Les principaux éléments mathématiques - Palier 1 -	Mathématiques : Nombres et Calcul	Connaître les nombres jusqu'à 9 999	Classe 1	- Révision des familles des 70/80/90 - Aborder les centaines, puis les milliers - Utiliser certains outils comme le tableau de numération	Le mardi de 14h00 à 15h30 Toute l'année
F.H (classe 1)	Les principaux éléments mathématiques - Palier 1 -	Mathématiques : Nombres et Calcul	Connaître les grands nombres	Classe 2	- Revoir les notions de dizaines et centaines - Aborder les milliers - Aborder les classes de nombres - Utiliser certains outils comme le tableau de numération	Le mardi de 14h00 à 15h30 Toute l'année
P.M (classe 3)	Les principaux éléments mathématiques - Palier 1 -	Mathématiques : Nombres et Calcul	Maîtriser les techniques opératoires de l'addition et de la soustraction	Classe 2	- Apprendre à poser correctement une opération - Revoir le sens de l'addition et de la soustraction - Travailler l'utilisation de la retenue dans l'addition puis la soustraction	Le vendredi de 14h00 à 14h45 Toute l'année
		Mathématiques : Grandeurs et Mesures	Connaître et utiliser l'euro	Classe 1	- Utiliser des supports visuels (fausse monnaie) et faire des jeux de manipulation afin de mémoriser les pièces et les billets, échanger des objets de même valeur	Le jeudi de 13h30 à 14h30

2/ Année 2012-2013

3/ Année 2013-2014

V – Les difficultés spécifiques rencontrées chez les élèves et leur incidence sur les apprentissages

1/ Caractéristiques des jeunes accueillis

Les jeunes accueillis sont des enfants et adolescents, garçons et filles, âgés de 6 à 16 ans et originaires du département de l'Eure. Ils présentent tous une déficience légère à moyenne et des difficultés dans les domaines suivants :

- **Scolaire** : apprentissage de la lecture, genèse du nombre, expression orale et passage à l'écrit, intégration d'une image d'échec, ne donnent pas de sens aux apprentissages.
- **Comportement** : instabilité, difficultés relationnelles, peu d'intégration des règles de vie en collectivité, blocage face aux apprentissages.
- **Cognitif** : difficultés à mémoriser, à analyser, à synthétiser et à généraliser.
- **Psychomotricité** : difficultés à se repérer dans le temps et l'espace, mauvaise intégration du schéma corporel, mauvaise coordination.

Toutes ces difficultés étant bien sûr liées les unes aux autres et variables dans leur description selon les cas.

En terme de classification, ils répondent à des critères associés (troubles : neurologiques, génétiques, de la personnalité divers et psychose de l'enfance).

2/ Les difficultés spécifiques des élèves et leurs incidences sur les apprentissages

PALIER DU SOCLE	COMPETENCE DU SOCLE COMMUN	DOMAINE DE COMPETENCES	DIFFICULTES SPECIFIQUES	REPNSES APORTEES
<u>Palier 1</u>	<u>Comp 1 : La maîtrise de la langue française</u>	Maîtrise du langage et de la langue française : Langage oral	<ul style="list-style-type: none"> - pauvreté du langage - problèmes d'élocution - manque de clarté dans les propos - difficultés pour être à l'écoute des autres - rester dans le sujet de l'échange 	<ul style="list-style-type: none"> - jeux de rôles et reconstitutions de conte (projet commun avec la psychologue) - favoriser les situations de langage oral dans tous les domaines d'apprentissage - reformuler, étayer les propos des autres - favoriser le travail de groupe - apprentissage de comptines, poésies qui permettent de jouer avec les mots et les sons - activités autour du lexique afin d'enrichir le vocabulaire
		Maîtrise du langage et de la langue française : Langage écrit	<ul style="list-style-type: none"> - blocage face à la lecture, la plupart se sont souvent retrouvés en échec dans leur scolarité - rapport à l'écrit très limité, manque de moyens pour équiper les classes en livres ou documentaires - imaginaire très pauvre - difficultés en phonologie 	<ul style="list-style-type: none"> - donner du sens à la lecture : sorties en bibliothèque, jeux oraux. - pour les plus à l'aise, proposer la lecture de contes à des élèves plus jeunes - travailler en concertation avec les orthophonistes libéraux qui suivent certains élèves
	<u>Comp 2 : Les principaux éléments mathématiques</u>	Mathématiques	<ul style="list-style-type: none"> - difficultés importantes de compréhension, notamment lors des problèmes - manque de logique et de méthode - système de numération en France compliqué pour les élèves (famille des 70, 80, 90) 	<ul style="list-style-type: none"> - favoriser les jeux mathématiques - passer par la manipulation : cartes Montessori, matériel de numération,...
		Repérage dans le temps	<ul style="list-style-type: none"> - repérage sur le long terme très difficile - les enfants n'ont pas tous la notion des mois ou des saisons 	<ul style="list-style-type: none"> - garder un temps dans l'emploi du temps pour travailler la découverte du monde et les domaines scientifiques

		Repérage dans l'espace	<ul style="list-style-type: none"> - difficultés importantes de repérage dans l'espace proche, notamment droite/gauche - repérage sur quadrillage, reproduction de figures et symétrie 	<ul style="list-style-type: none"> - travail sur le corps, sur le plan, - découvrir de nouveaux espaces, apprendre à se repérer - utiliser des supports concrets, notamment en géométrie
	Comp 3 : La culture scientifique et technologique	Découverte du monde	<ul style="list-style-type: none"> - notion de « vivant » peu parlante pour les élèves - Difficultés à prendre des initiatives et proposer des idées dans le cadre d'expériences scientifiques 	<ul style="list-style-type: none"> - proposer des activités qui remettent les élèves dans le concret - Travailler sur la démarche scientifique
	Comp 4 : La maîtrise des Technologies usuelles de l'information et de la communication		<ul style="list-style-type: none"> - les élèves se contentent de savoir « taper », ils ne cherchent pas à mettre en forme le texte - Difficultés pour mettre la ponctuation dans un texte tapé à l'ordinateur 	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler l'utilisation du clavier et les combinaisons de touches nécessaires pour mettre la ponctuation correcte. - Utiliser la salle informatique à disposition dans l'établissement - Proposer des projets motivants, élaborer des affiches, des textes avec l'outil informatique - Mise en place d'un « blog » informatique dans l'une des classes
	Comp 5 : La culture humaniste	Histoire et géographie	<ul style="list-style-type: none"> - manque de temps pour mettre en place ce type d'activité auprès de nombreux élèves 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de projets (Moyen-Age, Préhistoire), en lien avec l'équipe éducative - Mettre en place des projets communs entre les classes
		Arts visuels et Education Musicale	<ul style="list-style-type: none"> - manque de temps pour mettre en place ce type d'activité auprès de nombreux élèves - très peu d'ouverture vers l'extérieur, les élèves sont dans un petit « cocon » au sein de l'IMP - Peu de connaissances culturelles, milieux souvent très défavorisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de projets artistiques (Histoire de l'Art, Peindre à la Manière de...) avec l'équipe éducative - Mettre en place des projets communs entre les classes - Proposer des sorties culturelles régulièrement, en lien avec les projets des classes

	Comp 6 : Les compétences sociales et civiques	Comportement	- Retour des problèmes de violences physiques comme verbales depuis l'arrivée sur Evreux (cours plus petite)	- Réflexion sur la mise en place d'un emploi du temps spécifique lors des temps de récréation
		Instruction civique et morale	- Manque de temps pour travailler des compétences telles que l'APER	- Mise en place d'ateliers et travail commun avec l'équipe éducative sur des apprentissages spécifiques (APER, ASSR, APS)
		EPS	- problèmes moteurs chez quelques élèves - coopération difficile, pas d'esprit d'équipe	- Travail et projets communs avec la psychomotricienne de l'établissement le mardi - proposer des rencontres sportives avec d'autres établissements - mettre en place des jeux de motricité - Travailler en collaboration avec l'éducateur sportif de l'établissement sur des projets spécifiques
	Comp 7 : L'autonomie et l'initiative	Autonomie	- grande manque d'autonomie chez tous les élèves, même les plus grands	- Mise en place d'un grand projet sur la coopération (ateliers, activités coopératives, EPS) auprès des adolescents de l'IMP - Favoriser le travail en tutorat et le travail en petits groupes - Mise en place d'un plan de travail en autonomie dans deux classes
		Initiative	- peu d'initiatives, les élèves attendent de l'adulte et ont tendance à « répéter » plutôt à qu'à proposer leurs propres idées - Travail en groupe parfois difficile, certains élèves n'arrivent pas à s'affirmer	- Mise en place d'un conseil coopératif dans une classe - Proposer des activités où les élèves pourront développer leur propre pensée (ateliers philos) - Groupe ados avec la psychologue

VI – Les axes prioritaires définis dans le projet de l'Unité d'Enseignement en lien avec le socle commun

1/ Bilan des orientations 2008-2011

AXE DEFINI		OBJECTIFS	BILAN
LA COOPERATION	entre les élèves	Favoriser les échanges entre les élèves	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les changements de locaux ont eu des répercussions positives dans la mesure où une vraie entité école s'est créée : les élèves se déplacent sans réticences dans les autres classes et travaillent plus facilement avec les élèves ne faisant pas partie de leur groupe. ▪ Mise en place de moments de tutorat entre plus grands et d'autres plus jeunes : bilan positif, un réel investissement a été constaté. ▪ Pour certains jeunes présentant notamment des troubles spécifiques, le contact et le travail en groupe restent difficiles.
	équipe pédagogique	Aller vers une organisation plus concertée pour mieux cibler et répondre aux besoins des élèves	Mise en place de projets communs (musique) ou de décloisonnement (maths, français) entre les classes qui permettent aux élèves de travailler ensemble et à accepter le contact avec une autre enseignante.
	équipe pluridisciplinaire	Elaborer les projets relatifs à la vie des élèves au sein de l'établissement	De plus en plus de projets communs sont mise en place : projets communs avec l'équipe éducative (peindre à la manière de..., jardin, théâtre, sciences) mais aussi avec la psychologue (groupe contes) et la psychomotricienne (groupe motricité). Evolution très positive.
LE LANGAGE	élèves	Enrichir le lexique des élèves	Le bilan est très mitigé : en effet, malgré un travail approfondi par chaque classe dans ce domaine, une grande pauvreté du langage est toujours constatée. Les élèves sont très démunis et peu d'évolutions sont constatées. L'équipe pédagogique reste en difficulté pour trouver des supports et activités.
	équipe pédagogique	Elaborer des outils communs entre les différentes classes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Grille langage</u> : aucune enseignante ne se l'est approprié. Nous avons constaté qu'il n'y avait pas d'utilité à remplir cette grille, que ce n'était pas un outil utile. ▪ <u>Lexique</u> : pas d'appropriation de la part des élèves. Pour les plus petits, c'est un outil trop difficile à utiliser. Les plus grands n'utilisent pas cet outil comme une aide, notamment en production d'écrits sans être sollicités par leur enseignant.
	équipe pluridisciplinaire	Mettre en place des activités autour du langage avec différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan très positif pour le projet théâtre qui est mis en place pour la 3è année. De réels progrès sont constatés chez les élèves participant à ce projet, même s'ils ont encore du mal à réinvestir leur acquis dans d'autres contextes. ▪ Bilan positif pour le groupe contes, bénéfique pour les plus jeunes.

2/ Les nouvelles orientations 2011-2014 : Axes de progrès

AXE DEFINI	PALIER et COMPETENCE DU SOCLE COMMUN	OBJECTIFS	DEMARCHES ET SUPPORTS ADAPTES
INDIVIDUALISER L'EMPLOI DU TEMPS DE CHAQUE ELEVE	—	Partir des besoins de chaque élève afin d'élaborer, en équipe pluridisciplinaire, son emploi du temps individualisé.	<ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir dans un premier temps au sein de l'équipe pédagogique sur les besoin pédagogiques particuliers de chaque élève. - De son côté, l'équipe éducative réfléchit sur les besoins éducatifs de chaque enfant. - Mise en place par la direction de l'établissement de temps de réunions communs avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire afin d'élaborer un emploi du temps individualisé pour chaque élève à partir de ses besoins.
L'OUVERTURE CULTURELLE	<u>Palier 1</u> <u>Comp 5 : La culture humaniste</u>	<u>Connaissance</u> : Partager une culture générale commune	Mise en place d'un petit cahier commun à chaque classe, que l'on appellera « cahier de culture générale » et qui suivra chaque élève durant toute sa scolarité à l'IMP.
		<u>Attitude</u> : Avoir une vie culturelle	Profiter des avantages de l'IMP (facilités de transports, aide financière pour les sorties) afin de proposer davantage de sorties culturelles aux élèves, en lien avec les projets de chaque classe.
VIVRE ENSEMBLE	<u>Palier 1</u> <u>Comp 6 : Les compétences sociales et civiques</u>	<u>Capacité</u> : Respecter les règles, notamment le règlement intérieur de l'établissement	<p>Mettre en place dès la rentrée, pour chaque élève, un permis à points pour les temps de récréation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ <u>Principe</u> : les élèves reçoivent leur permis (avec tous les points) au début de l'année. Lorsqu'ils ne respectent pas les règles, ils perdent des points. Lorsque le permis n'a plus de point, une sanction est appliquée. Si la sanction est menée à bien sans soucis, un nouveau permis est redonné. ■ <u>Mise en place</u> : <ul style="list-style-type: none"> → Réfléchir dans un premier temps dans chaque classe les comportements et actes qui peuvent être pénalisés lors des temps de récréation. → Regrouper les idées de tous les élèves afin d'élaborer ensemble les règles : actes qui font perdre des points, nombre de points perdus, sanction à la perte du permis...

VII – Mesure des effets et ajustements

1/ Année 2011/2012

AXE DEFINI	COMPETENCE DU SOCLE COMMUN / OBJECTIFS	ACTIONS PEDAGOGIQUES REALISEES	REAJUSTEMENTS DU PROJET
INDIVIDUALISER L'EMPLOI DU TEMPS DE CHAQUE ELEVE	Partir des besoins de chaque élève afin d'élaborer, en équipe pluridisciplinaire, son emploi du temps individualisé.		
L'OUVERTURE CULTURELLE	<u>Connaissance</u> : Partager une culture générale commune (comp 5)		
	<u>Attitude</u> : Avoir une vie culturelle (comp 5)		
VIVRE ENSEMBLE	<u>Capacité</u> : Respecter les règles, notamment le règlement intérieur de l'établissement (comp 6)		

2/ Année 2012/2013

3/ Année 2013/2014

Signature de l'équipe pédagogique :

Signature du directeur d'établissement :

AVIS DE L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CHARGE DE L'ASH :

Signature :